

**Délibération du Conseil Municipal  
Ville de Villiers-le-bel**

**Séance ordinaire du vendredi 30 septembre 2022**

**N°30/Foncier**

**Dénomination de parkings et/ou placettes dans le Village**

Le vendredi 30 septembre 2022, à 19h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en séance le 22 septembre 2022, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis MARSAC,

**Secrétaire** : Mme Véronique CHAINIAU

**Présents** : M. Jean-Louis MARSAC, Mme Djida DJALLALI-TECHTACH, M. Allaoui HALIDI, Mme Rosa MACEIRA, M. Maurice MAQUIN, Mme Mariam CISSE-DOUCOURE, M. Daniel AUGUSTE, Mme Véronique CHAINIAU, M. Christian BALOSSA, M. Jamil RAJA, Mme Laetitia KILINC, M. Léon EDART, Mme Géraldine MEDDA, Mme Myriam KASSA, M. Faouzi BRIKH, Mme Hakima BIDLHADJELA, M. Maurice BONNARD, Mme Sabrina MORENO, M. William STEPHAN, Mme Efatt TOOR, M. Pierre LALISSE, Mme Carmen BOGHOSSIAN, M. Cédric PLANCHETTE, Mme Marine MACEIRA, M. Cémil YARAMIS, M. Sori DEMBELE, Mme Cécilia TOUNGSI-SIMO, M. Hervé ZILBER, Mme Nicole MAHIEU-JOANNES

**Représentés** : Mme Teresa EVERARD par M. Jean-Louis MARSAC, M. Gourta KECHIT par M. William STEPHAN, Mme Virginie SALIBA par M. Sori DEMBELE

**Absents excusés** : M. Jean-Pierre IBORRA, M. Mohamed ANAJJAR, M. Bankaly KABA

**Absent** :

M. le Maire indique que des parkings et placettes du Village ne sont pas dénommés ou n'ont jamais été officiellement dénommés et propose :

1- de dénommer **parking Marie-Curie**, le parking situé rue de la République entre l'école Marie Curie (n°45 de la rue de la République) et la Résidence « l'Ilot de l'Ecole » (n°49 de la rue de la République).

2- de dénommer **Placette Marie-Curie**, la placette située au fond du parking Marie-Curie et la ruelle Louis Juvet (ex partie de la ruelle des Pâtisseries).

3- de dénommer **parking de la Mairie**, la totalité de l'aire de stationnement constituée des trois parkings communément désignés à ce jour respectivement sous les vocables « parking P7 », « extension du parking P7 » et « parking des Boulonnais ». Ce parking dit de la Mairie est desservi par la ruelle des Pâtisseries à partir de la rue du Pressoir jusqu'à la rue de la République.

4- de dénommer **parking Michèle Ranvier**, du nom d'une ancienne adjointe au Maire, responsable et animatrice de l'antenne du Secours Populaire de Villiers-le-Bel, le parking qui s'ouvre rue Gambetta entre le local aujourd'hui désaffecté du Secours Populaire situé au n°34 de la rue Gambetta et l'entrée de la ruelle Fessart.

5- de dénommer **parking Mary Cassatt**, le parking situé rue Pasteur dans l'angle sud-est que fait cette dernière avec la rue Thomas Couture.

M. le Maire entendu,

Le Conseil Municipal en ayant délibéré,


VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE, conformément aux plans joints à la présente délibération, de dénommer :

- **parking Marie-Curie**, le parking situé rue de la République entre l'école Marie Curie (n°45 de la rue de la République) et la Résidence « L'Ilot de l'école » (n°49 de la rue de la République) ;
- **placette Marie-Curie**, la placette située au fond du parking Marie-Curie et la ruelle Louis Juvet (ex partie de la ruelle des Pâtisseries) ;
- **parking de la Mairie**, la totalité de l'aire de stationnement constituée des trois parkings « parking P7 », « extension du parking P7 » et « parking des Boulonnais ».
- **parking Michèle Ranvier**, le parking qui s'ouvre rue Gambetta entre le local aujourd'hui désaffecté du Secours Populaire situé au n°34 de la rue Gambetta et l'entrée de la ruelle Fessart ;
- **parking Mary Cassatt**, le parking situé rue Pasteur dans l'angle sud-est que fait cette dernière avec la rue Thomas Couture.

Délibéré les jour, mois et an que dessus (vote pour : 32 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Ne prend pas part au vote : 0)

La Secrétaire de séance,  
Mme Véronique CHAINIAU



Le Maire,  
M. Jean-Louis MARSAC



Publication le : **10 OCT. 2022**

Transmission en Sous-préfecture le : **10 OCT. 2022**



© IGN 2022 - www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales

Longitude : 2° 23' 19" E  
Latitude : 49° 00' 24" N

<https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/parcelles-cadastrales>

**VU et ANNEXE**  
 à la délibération du Conseil Municipal  
 en date, du

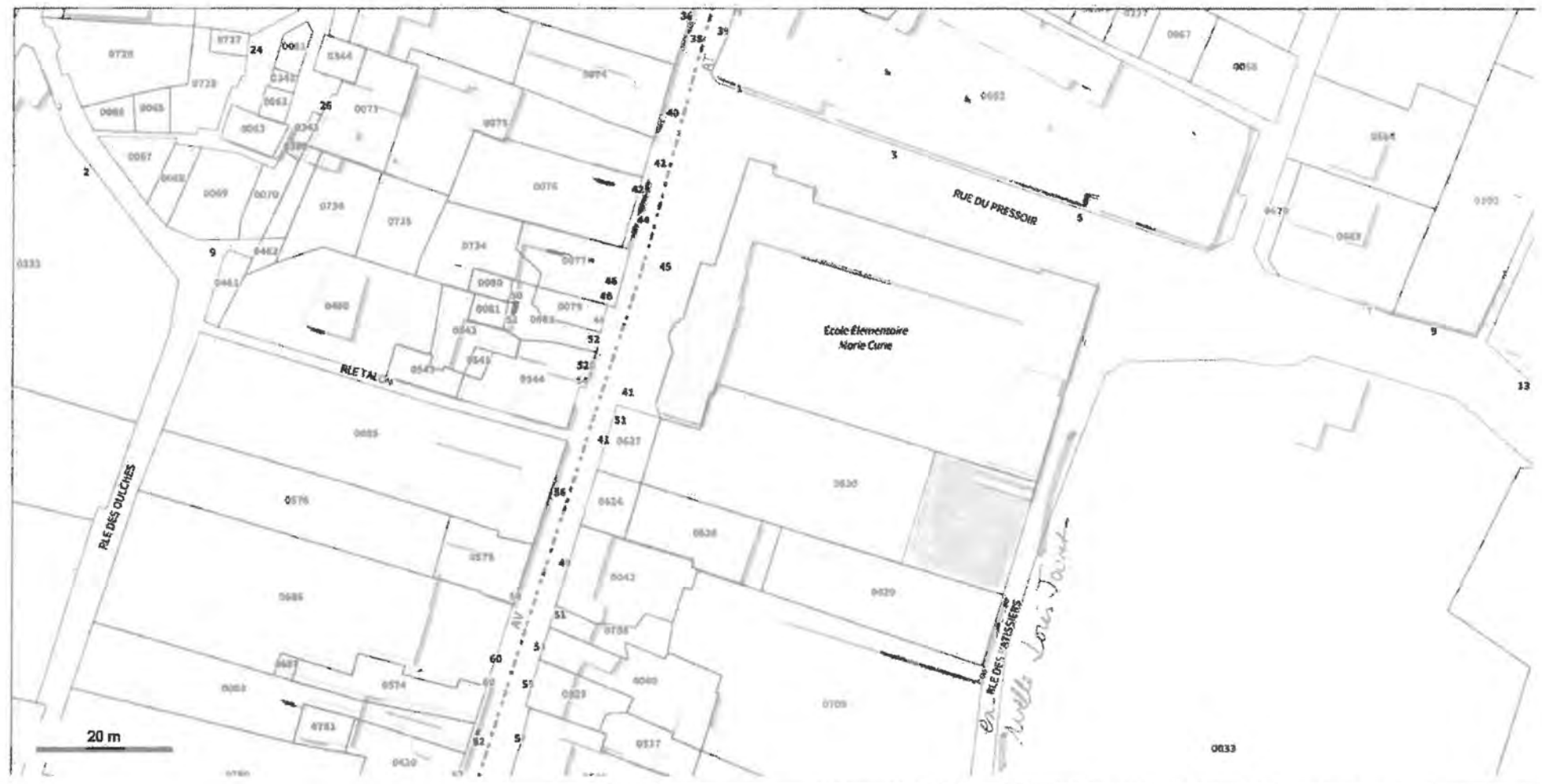
**3 0 SEP. 2022**

Le Maire de Villiers-le-Bel,

M. Le Maire  
**Jean-Louis MARSAC**



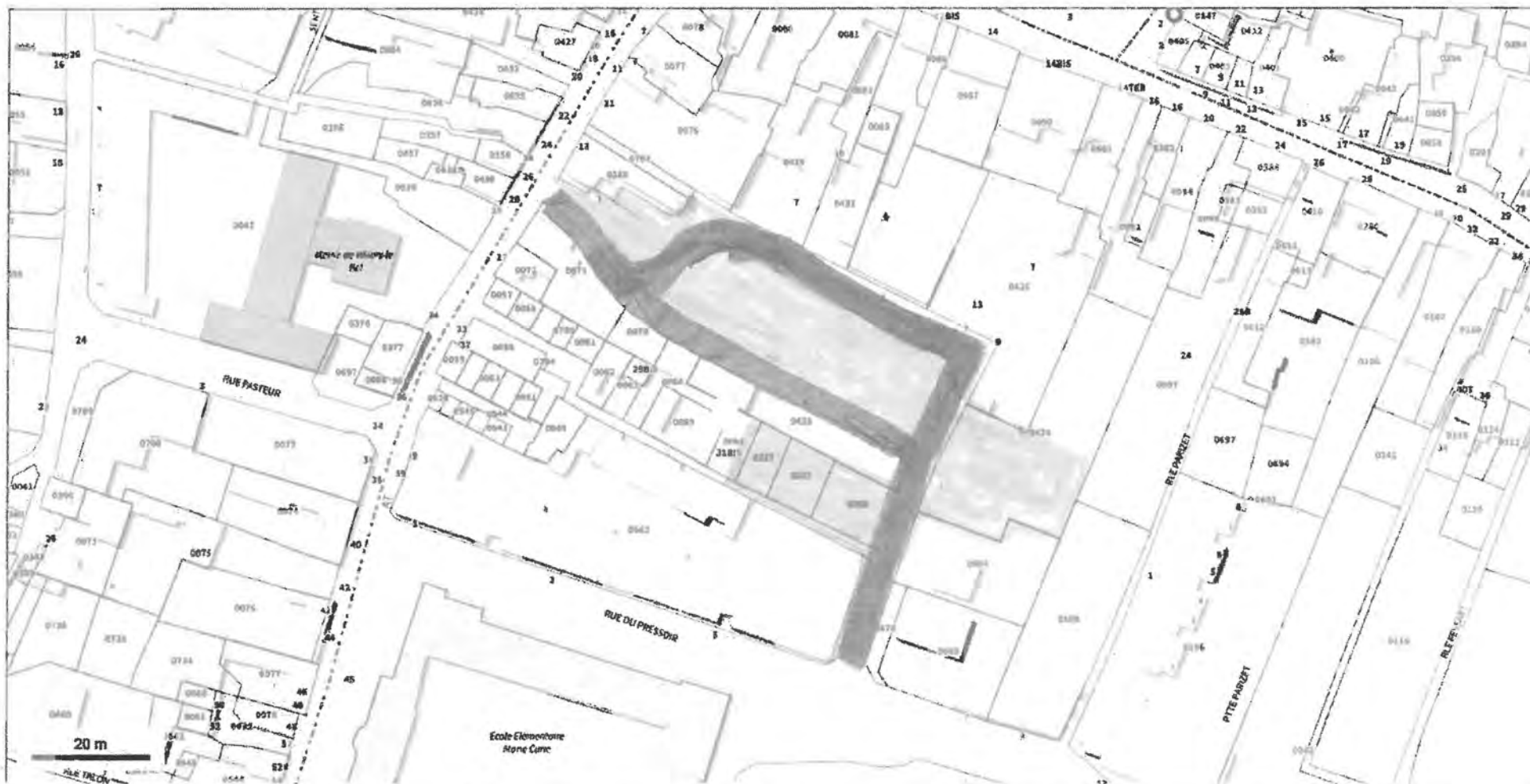
# Placette Marie Curie



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 19" E  
Latitude : 49° 00' 24" N

# Parking de la Mairie



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 23" E  
Latitude : 49° 00' 27" N



# Parking Michèle Ranvier



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 29" E  
 Latitude : 49° 00' 27" N



parking Mary Cassatt



© IGN 2022 - [www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales](http://www.geoportail.gouv.fr/mentions-legales)

Longitude : 2° 23' 14" E  
Latitude : 49° 00' 27" N

